



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030
97488 Saint-Denis Cédex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

Commission Exécutive
DELIBERATION N°11/ARH/2005

Séance du 15 avril 2005

concernant l'approbation des avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs au Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privés

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 6115-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 162-22-6 ;

Vu l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (n°2000-1257 du 23 décembre 2000) modifié ;

Vu l'article 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 (n°2004-1370 du 20 décembre 2004) ;

Vu le décret n° 2001-1242 du 21 décembre 2001 modifié relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

VU le décret du 22 janvier 2004 publié au Journal officiel du 24 janvier 2004 portant nomination de Monsieur Antoine PERRIN en qualité de Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les avenants aux contrats d'objectifs et de moyens des établissements de santé AURAR, ASDR, SARL AVICENNE, Dialyse DURIEUX et Dialyse Sainte-Clotilde relatifs à l'attribution du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) sont approuvés à l'unanimité par les membres de la Commission Exécutive (joint).

ARTICLE 2 : Les membres de la Commission Exécutive autorisent le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation La Réunion – Mayotte à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation La Réunion – Mayotte est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 22 avril 2005

Le président de la Commission Exécutive de
l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Antoine PERRIN

AVENANT N°
AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DU MARS 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION ET DE MAYOTTE

Située au 139, rue Jean Chatel - B.P. 2 030 - 97 488 Saint Denis CEDEX

représentée par **Monsieur Antoine PERRIN**, Directeur

D'une part,

ET

N° SIRET	419 119 979 00021
N° SIREN	419 119 979
N° FINESS juridique	9704 03978
N° FINESS géographique	9704 04018

L'établissement : **EURL DIALYSE DURIEUX – centre d'hémodialyse Matahi Vaimato**

Statut :

Commercial

A but non lucratif

Capacité :

< 300 lits

300 à 600 lits

> 600 lits

situé au t

représenté par M. philippe DURIEUX, dûment mandaté en qualité de gérant,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L' **EURL DIALYSE DURIEUX** bénéficie d'une subvention de **4 486 euros** au titre du Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics ou Privés pour la modernisation de son système d'information et de facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification à l'activité, soit 60% du montant total des dépenses d'investissement ou de fonctionnement engagées.

Nature de l'opération :

	Montant
Acquisition de matériel ou de logiciels	9 320.63 €
Recours à des sociétés de service informatique	
Formation de personnel	
TOTAL	9 320.63 €

ARTICLE 2 :

La Caisse des Dépôts et Consignations verse à l'établissement de santé, à sa demande, la totalité de la subvention.

A cette fin, l'établissement de santé doit joindre à l'appui de sa demande de paiement à l'ARH, le présent avenant au COM et des factures justificatives attestant le coût de l'investissement.

Fait à Saint Denis,
Le

en deux exemplaires originaux

**Le Directeur de l'ARH de la Réunion
et de Mayotte**

A. PERRIN

Le gérant de l'EURL dialyse DURIEUX

philippe DURIEUX

AVENANT N°
AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DU 03 MARS 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION ET DE MAYOTTE

Située au 139, rue Jean Chatel - B.P. 2 030 - 97 488 Saint Denis CEDEX

représentée par **Monsieur Antoine PERRIN**, Directeur

D'une part,

ET

N° SIRET	378 751 127 00010
N° SIREN	378 751 127
N° FINESS juridique	9704 6360 0

L'établissement : **L'Association de Soins à Domicile à la Réunion**

Statut :

Commercial

A but non lucratif



Capacité :

< 300 lits

300 à 600 lits

> 600 lits



situé au 131 route du Bois de Nèfles 97490 Sainte-Clotilde

représenté par Monsieur Dominique SCHOHN, Président, dûment mandaté,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'Association de Soins à Domicile à la Réunion (ASDR) bénéficie d'une subvention de **4 486 euros** au titre du Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics ou Privés pour la modernisation de son système d'information et de facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification à l'activité, soit 34,23% du montant total des dépenses d'investissement ou de fonctionnement engagées.

Nature de l'opération :

	Montant
Acquisition de matériel ou de logiciels	10 633,00 €
Recours à des sociétés de service informatique	
Formation de personnel	2 473,80 €
TOTAL	13 106,80 €

ARTICLE 2 :

La Caisse des Dépôts et Consignations verse à l'établissement de santé, à sa demande, la totalité de la subvention.

A cette fin, l'établissement de santé doit joindre à l'appui de sa demande de paiement à l'ARH, le présent avenant au COM et des factures justificatives attestant le coût de l'investissement.

Fait à Saint Denis,
Le

en deux exemplaires originaux

**L'Agence Régionale de l'Hospitalisation
de la Réunion et de Mayotte**

Le Président de l'A.S.D.R.

Antoine PERRIN

Dominique SHOHN

AVENANT N°
AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DU 03 MARS 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION ET DE MAYOTTE

Située au 139, rue Jean Chatel - B.P. 2 030 - 97 488 Saint Denis CEDEX

représentée par **Monsieur Antoine PERRIN**, Directeur

D'une part,

ET

N° SIRET	438 648 206 00011
N° SIREN	438 648 206
N° FINESS juridique	9704 0540 3

L'établissement : **Société de Dialyse de Sainte Clotilde**

Statut :

Commercial

A but non lucratif

Capacité :

< 300 lits

300 à 600 lits

> 600 lits

situé au 127 route du Bois de Nèfles - BP 105 - 97492 Sainte-Clotilde

représenté par Docteur Michel DELEFLIE, Président Directeur Général, dûment mandaté.

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

La **Société de Dialyse de Sainte Clotilde** bénéficie d'une subvention de **4 486 euros** au titre du Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics ou Privés pour la modernisation de son système d'information et de facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification à l'activité, soit 9,83% du montant total des dépenses d'investissement ou de fonctionnement engagées.

Nature de l'opération :

	Montant
Acquisition de matériel ou de logiciels	45 647,32 €
Recours à des sociétés de service informatique	
Formation de personnel	
TOTAL	45 647,32 €

ARTICLE 2 :

La Caisse des Dépôts et Consignations verse à l'établissement de santé, à sa demande, la totalité de la subvention.

A cette fin, l'établissement de santé doit joindre à l'appui de sa demande de paiement à l'ARH, le présent avenant au COM et des factures justificatives attestant le coût de l'investissement.

Fait à Saint Denis,
Le

en deux exemplaires originaux

**L'Agence Régionale de l'Hospitalisation
de la Réunion et de Mayotte**

**Le Président Directeur Général
de la Société de Dialyse Sainte-Clotilde**

Antoine PERRIN

Michel DELEFLIE

**AVENANT N°
AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

DU 03 MARS 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION LA REUNION-MAYOTTE

Sise au 139, Rue Jean Chatel – B.P. 2030 - 97488 Saint Denis Cedex
représentée par **Monsieur Antoine PERRIN, Directeur**

D'une part,

ET

L'établissement : Association pour l'Utilisation du rein Artificiel à la Réunion (AURAR)

N° SIRET	330 842 576 00127
N° SIREN	330 842 576
N° FINESS	97 046 3592

Statut :

Commercial

A but non lucratif

X

Capacité :

< 300 lits

300 à 600 lits

> 600 lits

X

situé à 364 Rue Saint Louis -97460 Saint Paul ,

représenté par Madame **Mme Marie-Rose GRAS**, dûment mandatée en qualité de **Directrice**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'établissement de santé l'**Association pour l'Utilisation du rein Artificiel à la Réunion (AURAR)** bénéficie d'une subvention de **4 486 euros** au titre du Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics ou Privés pour la modernisation de son système d'information et de facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification à l'activité, soit 18,61% du montant total des dépenses d'investissement ou de fonctionnement engagées.

Nature de l'opération :

	Montant
Acquisition de matériel - logiciels	24 109,00 €
Recours à des sociétés de service informatique	
TOTAL	24 109,00 €

ARTICLE 2 :

La Caisse des Dépôts et Consignations verse à l'établissement de santé, à sa demande, la totalité de la subvention.

A cette fin, l'établissement de santé doit joindre à l'appui de sa demande de paiement à l'ARH, le présent avenant au COM et des factures justificatives attestant le coût de l'investissement.

Fait à Saint- Denis, le

Le directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation Réunion-Mayotte

La Directrice
l'AURAR

Antoine PERRIN

Marie- Rose GRAS

AVENANT N°
AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DU 03 MARS 2005

ENTRE LES SOUSSIGNES

***L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION ET DE
MAYOTTE***

Située au 139, rue Jean Chatel - B.P. 2 030 - 97 488 Saint Denis CEDEX

représentée par **Monsieur Antoine PERRIN**, Directeur

D'une part,

ET

N° SIRET	393 194 345 000 12
N° SIREN	393 194 345
N° FINESS juridique	9704 00446
N° FINESS géographique	9704 66751

L'établissement :

Statut :

Commercial

A but non lucratif

Capacité :

< 300 lits

300 à 600 lits

> 600 lits

situé au 4, allée AVICENNE - 97 420 Le Port

représenté par les Docteurs RAHMANI, BAUDU et COCHETEL, dûment mandatés en qualité de gérants,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

La **SARL AVICENNE** bénéficie d'une subvention de **3 881 euros** au titre du Fonds pour la Modernisation des Etablissements de Santé Publics ou Privés pour la modernisation de son système d'information et de facturation dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification à l'activité, soit 60% du montant total des dépenses d'investissement ou de fonctionnement engagées.

Nature de l'opération :

	Montant
Acquisition de matériel ou de logiciels	6 467,98 €
Recours à des sociétés de service informatique	
Formation de personnel	
TOTAL	6 467,98 €

ARTICLE 2 :

La Caisse des Dépôts et Consignations verse à l'établissement de santé, à sa demande, la totalité de la subvention.

A cette fin, l'établissement de santé doit joindre à l'appui de sa demande de paiement à l'ARH, le présent avenant au COM et des factures justificatives attestant le coût de l'investissement.

Fait à Saint Denis,
Le

en deux exemplaires originaux

**Le Directeur de l'ARH de la Réunion
et de Mayotte**

Les gérants de SARL AVICENNE

A. PERRIN

F. RAHMANI P. BAUDU C. COCHETEL